

Mod'Echo



ÉDITO

Mot de la présidente

En deux ans et demi le MODEC est devenu une organisation reconnue de tous, tant au niveau des pouvoirs publics, des syndicats, des partenaires au développement que du secteur privé. Tous reconnaissent la nécessité d'un secteur privé fort, fédérateur et cohérent capable de proposer des réformes et participer aux négociations. Le MODEC a contribué et soutenu de grands projets institutionnels et politiques, dont notamment le dialogue public-privé, la convention avec la douane, les facilitations d'accès aux financements à très court terme avec la Meck Moroni, la participation à toutes les négociations de politique commerciale, et le lancement du magazine économique Mod'Echo.

Aujourd'hui, nous sommes en passe de vous fournir des services pour permettre à vos activités de prospérer, en nous appropriant la formulation de la politique de formation professionnelle continue dans nos entreprises.

Le pays se modernise et le MODEC doit accompagner l'État dans cette modernisation en s'appropriant les réformes pour l'amélioration du cadre des affaires. C'est dans cet esprit constructif que le MODEC, en surmontant les difficultés traditionnellement rencontrées, a signé une convention avec l'Administration des douanes

pour la création d'un cadre de négociation entre ces derniers et les importateurs.

C'est vers cette modernité et dans cet état d'esprit qu'a évolué le nouveau Code des douanes avec la création du statut d'opérateur agréé. Ce nouveau statut va permettre au secteur formel de faciliter ses démarches pour éviter de perdre un temps précieux en blocages inutiles.

Tous les fondamentaux du MODEC sont en place. Il appartient maintenant à chacun de vous de jouer son rôle pour que l'organisation soit un atout incontournable de notre pays.

Directeur de publication :
Faharate Houssein

Equipe de rédaction :
Soulé Ali Kamardine
Mohamed Zaki Housseine
Victoria Simon

Création graphique :
Isabelle Jouve

Infos line : 00 269 773 58 83
Mail : contact@modec-km.org
Site web : www.modec-km.org

Bulletin du Mouvement Des Entreprises Comoriennes

GRAND ANGLE

Le nouveau Code des douanes

La loi établissant le Code des douanes, votée le 28 décembre 2015 en séance plénière à l'Assemblée nationale, refond en totalité la législation comorienne en matière d'échanges commerciaux. (page 7)



modec



LA VIE DES ENTREPRISES

L'urgence d'une formalisation des entreprises du secteur informel

Au mois de mai dernier à Abidjan, Côte d'Ivoire à l'occasion d'une conférence de presse sur le financement du commerce intra-africain et les systèmes de paiement, organisée par la Banque africaine d'import/export, la commissaire de l'Union africaine pour le commerce et d'industrie, Fatima Haram Acyl, avait laissé entendre que «85 % du commerce est dans l'informel en Afrique». Aux Comores, le secteur informel absorberait 61 % de la main-d'œuvre urbaine et on estime qu'il est probablement à l'origine de plus de 93 % des nouveaux emplois créés au cours des trois dernières décennies

Le secteur informel permet à des milliers de familles de survivre, mais engendrerait cependant d'énormes pertes fiscales pour l'État. Aux Comores, le secteur informel se développe assez vite et inquiète les autorités fiscales du pays qui ne disposent pas des moyens nécessaires pour l'endiguer.

Face à la désertion des pouvoirs publics, l'informel est venu en quelque sorte à la rescousse du modèle légal dit formel. Le secteur informel joue un rôle «ambivalent» sur l'économie comorienne. D'un côté, c'est une alternative au chômage et à la précarité. De l'autre, il constitue un secteur échappant au contrôle de l'État, notamment à la législation sociale, fiscale, environnementale et sanitaire.

Une étude réalisée en 2012 dans 162 pays du monde indiquait que 107 d'entre eux ont une économie informelle supérieure ou égale à 30 % du Produit intérieur brut (PIB), pour dix d'entre eux cela représente même plus de 50 % du PIB. Pour le cas de l'Union des Comores, ce secteur représenterait 70 % du PIB, selon les chiffres de la Chambre de commerce d'artisanat et d'industrie, en termes d'emploi et de ressources.



La place qu'occupe le secteur informel dans l'économie est très importante (que ce soit dans l'agriculture, la pêche ou le tourisme). Aujourd'hui, le tissu économique des Comores est composé de très petites entreprises avec une domination de l'informel, «79 % des emplois sont informels contre seulement 21 % d'emplois formels, une situation qui reflète une prépondérance d'une main d'œuvre sous-employée», note l'Étude Diagnostique sur l'intégration du commerce en Union des Comores (EDIC 2015-2019). En effet, selon cette étude, le nombre d'entreprises formelles serait évalué à 49 000,

représentant 8 000 emplois au total.

En 2009, le représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et coordonnateur des activités opérationnelles du système des Nations Unies aux Comores, Opia Mensah Kumah, soulignait que «le secteur privé comorien, caractérisé par la prédominance du commerce de produits importés, se trouve handicapé par la faiblesse du pouvoir d'achat de la population, un accès limité au crédit et une lourde fiscalité. Tout cela, entrave le développement d'un secteur privé formel en poussant moyennes

LA VIE DES ENTREPRISES

L'urgence d'une formalisation des entreprises du secteur informel

et petites entreprises à aller ou à demeurer dans le secteur informel, ant ainsi une concurrence déloyale».

Aux Comores, l'importance du secteur informel est telle qu'il est nécessaire de veiller à une transition vers une formalisation qui ne nuira pas au développement économique du pays. Une étude sur l'implication du secteur informel sur l'économie comorienne, mandatée en 2009 par le bureau du PNUD en Union des Comores, avait montré que «6% des ménages recouraient aux activités informelles en 2004 pour améliorer leur revenu, alors qu'en 1995, 6 % seulement percevaient des revenus provenant de ce secteur, c'est-à-dire 16 fois moins qu'en 2004».

Chams-Eddine Tourqui, un des consultants ayant participé à l'élaboration de l'Étude du PNUD, avait soutenu que «les personnes évoluant dans le secteur informel ne le font pas dans l'intention de contourner systématiquement les règles de commerce établies. Dans l'île d'Anjouan, par exemple, des petits commerçants paient environ cent et cent-cinquante mille francs par an en diverses patentes alors qu'ils ne figurent pas dans le registre du commerce national. Ce sont souvent les formalités pour créer une entreprise qui sont difficiles. Justement l'informel est le corollaire d'un problème de fiscalité des entreprises qui n'est pas du tout adapté à la réalité du pays.»

Les femmes en première ligne

Le développement du secteur informel aux Comores serait, à en croire cette étude, en partie imputable à l'essor d'une micro finance, essentiellement orientée vers le financement du commerce d'importation. Les activités informelles apportaient 18,4 % du revenu des ménages en 2004. Ainsi une personne évoluant dans ce secteur en 2004, gagnait en moyenne et par an près de 1,4 million de francs.

L'étude montre également que la proportion des femmes à exercer dans ce secteur est plus importante (54 %) que celle des hommes (46 %). Même si l'Enquête intégrale auprès des ménages réalisée en 2004, nuance ces chiffres, l'étude montre cependant que si les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans l'informel, leur revenu est de 4,4 % inférieur au revenu moyen dans le secteur alors que celui-ci est dépassé par celui des hommes à hauteur 4,7 %.

Concurrence déloyale

Le versant controversé du secteur informel est bien sûr son caractère au demeurant «hors-la-loi». Le secteur informel échappe en effet à la législation sociale, fiscale, environnementale et sanitaire.

Même si ce secteur constitue une «soupape sociale», comme le rappelle le Ministère de l'Économie, l'informel représente un manque à gagner significatif pour l'État et une source de concurrence déloyale pour le secteur formel, empêchant ce dernier de s'épanouir :

«l'informel est donc prépondérant dans l'économie comorienne. Le cadre réglementaire et fiscal pèse alors davantage sur la compétitivité du secteur formel, en le soumettant à une concurrence déloyale.»

Il est cependant difficile de chiffrer les pertes pour l'État de cette économie informelle. Cette difficulté découle des liens multiformes entre le secteur informel et le secteur formel, et est également due à la diversité des activités informelles, autant par leur nature que par leur forme.

Le marché principal de Moroni, Volo Volo, avec en moyenne 650 tables exploitables et 300 boutiques aux alentours, est un des exemples de l'économie informelle aux Comores. L'esprit de cette conception était de permettre aux vendeurs de produits locaux d'étaler leurs produits sans risque d'infection et garantir l'hygiène de ces produits.

Mais ces emplacements se sont vite transformés en magasin de vente de produits importés. Il est constaté qu'au final plus de 50 % des tables ne servent en réalité que de présentation des marchandises importées, faisant office de comptoirs de négociation.

Statut de l'entrepreneur

M. Ahamada Moussa, patron de la Direction générale des impôts de 2011 à 2015, avait distingué le secteur informel en deux catégories. Le premier regroupant la partie du secteur informel qui n'a pas pour objectif d'échapper

LA VIE DES ENTREPRISES

L'urgence d'une formalisation des entreprises du secteur informel

à la fiscalité et dont la fraude fiscale ne constitue pas un facteur décisif de développement de leurs activités. Le second, regroupant les activités économiques importantes dissimulées et visant à éluder l'impôt, et ce sont ceux-là même qui approvisionnent l'ensemble du secteur informel. Par exemple, une simple identification de marchandises, importées chez quatre transitaires sélectionnés, avait permis aux agents du fisc de révéler qu'en deux ans d'exercice, les opérateurs économiques avaient généré plus de deux milliards de chiffre d'affaires non déclarés. En pratique, l'importateur informel, clandestin, non répertorié et ne déclarant pas ses bénéfices, dédouane sa marchandise en utilisant abusivement le numéro d'identification fiscal du transitaire, et récupère sa marchandise à la sortie pour l'écouler sur le marché.

Cependant depuis de nombreuses actions ont été prises afin de limiter le commerce informel. En juin 2015 par exemple, la mairie de Moroni avait tenté «d'organiser» le commerce informel dans la capitale en affectant les vendeurs des produits non-alimentaires, encombrant les abords du Petit marché, au site commercial de Grimaldi (mieux connu sous le nom de Dubaï).

Aujourd'hui, la perspective est d'aller vers l'opérationnalisation du statut de l'entrepreneur, prévu dans les textes de lois mais non encore appliqué, qui offre une fiscalité simplifiée accessible à l'informel. Actuellement une écrasante majorité des petites et moyennes entreprises comoriennes évoluent dans le secteur informel, dans des situations difficiles, ne favorisant

pas leur passage au secteur formel, et avec des conditions de formalisation trop coûteuses.

Il va donc être nécessaire de mettre en oeuvre des réformes de politiques économiques incitatives à l'investissement, au réinvestissement et à la création d'entreprises pour encourager la transition du secteur informel vers le secteur formel.

Qu'est-ce que l'informel ?

Contrairement à beaucoup de pays africains qui ont une définition spécifique du secteur tenant compte chacune de ses particularités, il n'existe pas de définition officielle du secteur informel aux Comores. Selon le Bureau international du travail, le secteur informel est «un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme».

Aux Comores, c'est au début des années 80 que le phénomène a commencé à apparaître et

à s'imposer dans l'activité économique. Ainsi, est né le concept de «Mkarakara» (débrouille). Il est apparu dans le contexte de crise économique qui frappait les classes moyennes. Au départ, il ne concernait que les femmes surtout en milieu urbain. Puis, est apparu le concept de «douka la kapwani» (table ou stand démontable), qui a attiré au milieu des années 90 beaucoup d'étrangers qui venaient exercer une activité de commerce de rue.

La dernière forme en pleine expansion du commerce informel aux Comores est le «Toworengé» qui est le nom des vendeurs ambulants.

HI-TECH

« Indian ocean network » : le premier Forum de l'économie numérique dans la région



« Nous avons raté plusieurs dimensions de l'intégration régionale : l'intégration commerciale, productive, financière et leurs politiques macro économiques. Tout n'est pas perdu, la numérique comme secteur transversal peut nous permettre de réussir l'intégration régionale », avait soutenu le président de l'Association Comorienne des Technologies de l'Information et de la Communication (ACTIC), qui avait pris part à ces assises régionales.

Madagascar a accueilli fin juin dernier la première édition d'un forum dédié à l'économie numérique des îles de l'océan Indien. Ces assises de deux jours se sont déroulées à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Antananarivo. L'Union des

Chambres de Commerce et d'Industrie de l'océan Indien (UCCI), principal promoteur de l'événement, a mis en relation à cette occasion les entreprises, les associations représentatives du secteur des Technologies de l'information et de la communication (TIC), les acteurs économiques, les instituts de formation spécialisés, les autorités publiques compétentes de la région, ainsi que les organisations multilatérales. Des discussions ont eu lieu sur l'emploi des TIC dans de nombreux domaines d'activités, notamment concernant l'agriculture, l'agro-industrie, l'e-paiement, la santé et les réservations d'hôtels.

Selon les organisateurs, l'objectif a été, entre autres, « d'identifier la place du secteur numérique de la région des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien dans les grands mouvements d'intégration régionale ; de définir les besoins

en infrastructures numériques pour permettre au secteur régional des TIC de jouer pleinement son rôle de levier au développement des secteurs productifs ; d'étudier les modèles internationaux de développement en se basant sur les TIC ; de préparer la structuration régionale du secteur des TIC afin de lui permettre de mieux répondre aux besoins des secteurs productifs et enfin de présenter les potentialités des services et infrastructures numériques pour le développement d'autres secteurs régionaux comme l'e-commerce et la transition numérique des entreprises, l'agriculture, l'e-santé, les finances inclusives et le tourisme. »

Services de sous-traitance

Une série d'ateliers, de conférences, d'expositions, ainsi que des rencontres d'entreprises et « B to B » (business to business) ont ponctué ce forum de deux jours,

HI-TECH

« Indian ocean network » : le premier Forum de l'économie numérique dans la région



tenu à la Chambre de commerce et de l'industrie (CCI) à Antananarivo. «La technologie est incontournable. Elle intervient même dans le service agricole pour faciliter le flux entre l'offre et la demande», a déclaré à la presse malgache Mme Elizara Jacquelin de la fédération de la CCI de Madagascar.

Comme le note le journal l'Express de Madagascar, l'océan Indien, avec l'île Maurice et Madagascar, figure parmi les destinations phares des pays francophones dans le secteur des services informatiques. Les centres d'appel, les services d'externalisations, les centres de traitement de données, les externalisations de processus commerciaux (business process outsourcing) s'intègrent facilement dans le paysage économique de ces deux pays. A Madagascar, par exemple, le Groupement des opérateurs en technologie de l'information et de la communication table sur 300 mille utilisateurs des nouvelles technologies dans la Grande île d'ici 2025. Cela impliquera la

mise en place d'infrastructures, et de nouvelles lois pour réguler le secteur.

«Le numérique constitue un atout majeur de l'intégration régionale. Malgré les disparités constatées au niveau du développement des îles, seul le secteur des TICs peut bénéficier d'un nivellement rapide. L'évolution des infrastructures et les services infrastructurels le témoignent», a affirmé Hamidou Mhoma, président de l'Association Comorienne des Technologies l'Information et de la Communication (ACTIC), qui avait pris part à ce forum régional. L'intégration régionale permet à des nouveaux opérateurs régionaux d'entrer sur le marché régional. C'est le cas, à l'en croire de Telma qui a acquis la deuxième licence aux Comores avec comme objectifs attendus l'amélioration de la qualité des services, la baisse des tarifs et l'innovation. Notons que depuis 2014, lors du forum économique des îles de l'océan Indien à Moroni, l'UCCIOI a décidé d'espacer de deux ans la tenue

des forums avec une thématique.

Intégration régionale

Depuis les accords de Victoria ayant abouti à la création de la Commission de l'océan Indien, l'ambition de l'intégration régionale est affichée. En effet, les membres de la Commission de l'océan Indien, exceptée la Réunion, font partie d'autres organisations d'intégration régionale comme le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) et l'Accord de libre-échange tripartite (COMESA, SADC et la Communauté d'Afrique de l'Est) pour une plus grande intégration régionale. Malgré l'intégration régionale de ces blocs, les performances commerciales intra-régionales sont presque nulles. Aujourd'hui, le commerce total entre les états membres est resté dans une moyenne de 5 %, c'est pourquoi aujourd'hui des efforts sont déployés pour pousser l'intégration régionale via les TIC.



GRAND ANGLE

Le nouveau Code des douanes : introduction du statut d'opérateur agréé

Le nouveau texte qui devrait bientôt être promulgué remplacera l'Ordonnance n°92-008/PR du 7 septembre 1992, qui faisait office de code des douanes. L'objectif principal de ce nouveau code est de « créer une Union douanière entre les vingt membres de l'Afrique orientale et australe (COMESA) dont fait partie l'Union des Comores et de mettre en œuvre un accord de libre-échange qui permettra de relancer la croissance économique. Au-delà d'« offrir aux opérateurs un cadre juridique stable, clair et sécurisé afin de faciliter leurs échanges et leurs interactions avec les autorités douanières tout en renforçant leurs droits », la nouvelle loi va permettre à l'archipel de se conformer aux dispositions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en vue de son adhésion.

La loi établissant le Code des douanes, votée le 28 décembre 2015 en séance plénière à l'Assemblée nationale refond en totalité la législation comorienne en matière d'échanges commerciaux. Parmi les nouveautés de ce Code figure le statut d'opérateur agréé.

Selon l'article 181 du nouveau Code des douanes, un opérateur économique agréé bénéficie de contrôles douaniers facilités, principalement concernant la sécurité, la sûreté, et de certaines simplifications prévues par la réglementation douanière. Les autorités douanières, après consultation d'autres autorités compétentes, accordent le statut d'« opérateur économique agréé » à tout opérateur établi sur le territoire douanier qui en fait la demande.

L'obtention de ce statut est conditionné au respect de certains critères, notamment : avoir de bons antécédents en matière de respect des lois et réglementations douanières et autres lois et réglementations connexes ; l'opérateur doit justifier d'un système efficace de gestion des écritures commerciales et, le cas échéant, des écritures de transport, permettant d'effectuer des contrôles douaniers appropriés apporter, si nécessaire, la preuve de sa solvabilité financière, et si

approprié, fournir une garantie suffisante ; démontrer le respect des normes de sécurité et de sûreté. La procédure d'octroi et les conditions de suspension et de retrait du statut d'opérateur économique agréé sont définies par arrêté du ministre chargé des finances publiques.

Le secteur privé comorien s'était montré favorable à ce nouveau Code au cours d'une réunion d'information du 31 août 2015.

Zone de libre échange, union douanière et marché commun : quelles différences ?

Une zone de libre échange est une zone dans laquelle les États membres ont supprimé entre eux les droits de douane et les restrictions quantitatives à l'importation. Toutefois, ils conservent leur propre politique commerciale vis-à-vis des États tiers. Dans une union douanière en revanche, les États membres disposent d'une politique commerciale commune vis-à-vis des États tiers et en particulier d'une réglementation et d'un tarif douanier commun. Ils forment un territoire douanier unique. Enfin, un marché commun est une union

douanière complétée par une libre circulation des personnes, des services et des capitaux. L'Union des Comores est signataire de la zone de libre échange du COMESA depuis 2006. La mise en application de la zone de libre-échange résulte d'une décision en date du 28 août 2012 aux termes de laquelle les marchandises importées des pays membres du COMESA bénéficient d'un taux zéro sur base de réciprocité.

Le COMESA est une union douanière de vingt pays (Burundi, Djibouti, Egypte, Érythrée, Ethiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, île Maurice, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Soudan, Sud-Soudan, Swaziland, Union des Comores, Zambie et Zimbabwe). L'harmonisation vise à définir un cadre législatif cohérent avec les dispositions existantes dans les autres pays membres de l'Organisation, sachant que les pays membres doivent en principe évoluer à plus long terme vers une plus grande intégration, et notamment vers une union douanière effective.

GRAND ANGLE

3 questions à Ali Hamissi

Ancien directeur des douanes de 2011 à 2015

Pourquoi réviser le Code des douanes ?

Il faut savoir que le Code des douanes actuel est relativement ancien. Il avait été institué par l'Ordonnance n°92-008/PR du 7 septembre 1992. L'objectif de cette révision était de mettre en œuvre les recommandations de la réunion des ministres du COMESA des 22-24 février 2014 à Kinshasa, République démocratique du Congo. Lors de cette réunion, le COMESA avait exigé que tous les états membres mettent en application leurs obligations, découlant du traité de libre-échange du conseil communautaire, avant le 31 décembre 2015. Pour l'Union des Comores, il s'agissait d'harmoniser le Code des douanes avec celui du Marché commun de l'Afrique orientale et australe. Il fallait pour cela intégrer trois éléments clés : une réglementation douanière conforme au code communautaire, le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation mondiale des douanes, et adopter le tarif extérieur commun du COMESA. La réforme de ce code s'inscrit aussi dans le processus d'adhésion des Comores à l'OMC. Sur ce point, des dispositions prévues dans l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC WT/L/931 en date du 15 juillet 2014 relatives à la transparence ont été introduites dans le nouveau Code des douanes.

Quelles sont les nouveautés notables de ce nouveau Code des douanes ?



Les nouveautés sont nombreuses, il s'agit d'un nouveau texte et non d'une mise à jour de l'ancien code. Un exemple parmi les nouveautés apportées par la nouvelle loi concerne le statut d'opérateur économique agréé, notion qui jusque-là n'existait pas dans notre réglementation.

La suppression des droits de douane n'est pas sans conséquence. Quelles sont les mesures d'accompagnement ?

Une première mesure d'accompagnement, a été l'enveloppe de 300 millions accordée à l'Union des Comores par le COMESA pour compenser les pertes de recettes douanières

après l'entrée du pays dans la zone de libre-échange. Ce fonds de compensation a été annoncé en 2013, lors d'une réunion de l'organisation communautaire à Lusaka en Zambie. Parmi les retombées de cette intégration des Comores au marché commun régional figurent la modernisation des douanes comoriennes, avec l'inter-connectivité de ses services et la migration du système de gestion Sydonia++ vers le Sydonia Word, dont l'intégration devrait faciliter les travaux de la plateforme unifiée de gestion informatisée des administrations financières du pays.

GRANDE INTERVIEW

Mohamed Halifa, président de la Commission nationale contre la corruption

« *Nous allons vers la mise en place d'une chaîne pénale pour assurer le suivi des dossiers de corruption* »

Cela fait cinq ans, que les membres de la Commission nationale de prévention et de lutte contre la corruption (CNPLC) ont été nommés. A la fin de ce mandat quinquennal, que peut-on aujourd'hui retenir de leur travail ? Nous nous sommes entretenus avec le président de cette Commission, M. Halifa, pour établir un premier bilan de la lutte engagée contre ce fléau qui inhibe les investissements et freine toutes initiatives de développement du pays.



Cela fait cinq ans, que les membres de la Commission nationale de prévention et de lutte contre la corruption ont été nommés. Que peut-on aujourd'hui retenir du travail de cette Commission ?

En premier lieu, je tiens à remercier Mod'Echo pour son intérêt pour le travail de la Commission. Car ce que nous constatons aujourd'hui c'est que beaucoup n'arrivent pas à avoir de visibilité sur notre travail. Après cinq ans de mandat nous avons beaucoup

avancé dans la lutte contre la corruption. La première réalisation de la Commission a été l'élaboration, avec l'appui de l'Union Européenne, du Document de stratégie nationale pour lutter justement contre la corruption. Ce document porte sur plusieurs volets d'interventions sur ces cinq ans avec un plan d'action pour sa mise en œuvre. Nous nous sommes ensuite engagés dans un travail de sensibilisation des autorités publiques pour les aider à comprendre ce qu'est la corruption, ses impacts négatifs en matière de développement et de croissance et comment lutter contre. Après

cela, plusieurs formations ont été dispensées auprès des autorités publiques pour expliquer comment discerner la corruption et comment lutter contre. Nous avons commencé cette sensibilisation auprès des secrétaires généraux des différents ministères. Ce travail de vulgarisation a été poursuivi auprès de la population, notamment dans les écoles, des organisations de la société civile. Cette campagne de sensibilisation auprès des enfants était très importante car ce sont eux les responsables de demain.

Qu'est-ce qui peut être considéré comme de la corruption ?

La loi n° 08-013/Au du 25 juillet 2008, relative à la transparence des activités publiques, économiques, financières et sociales de l'Union des Comores, est très claire : la corruption est la perversion ou le détournement d'un processus ou d'une interaction avec une ou plusieurs personnes dans l'objectif, pour le corrupteur, d'obtenir des avantages ou des prérogatives particulières ou, pour le corrompu, d'obtenir une rétribution en échange de sa bienveillance. Elle conduit en général à l'enrichissement personnel du corrompu ou à l'enrichissement de l'organisation corruptrice (groupe mafieux, entreprise, club, etc.). C'est une

GRANDE INTERVIEW

Mohamed Halifa, président de la Commission nationale contre la corruption

pratique qui peut être illicite selon le domaine considéré (commerce, affaire, politique, etc.). Parmi les exemples de ces pratiques : le fait de soutirer de l'argent à quelqu'un qui demande une prestation quelconque dans un service public, ou, dans le cas d'appels d'offres, sélectionner les entreprises ayant payé des pots-de-vin au détriment des entreprises qualifiées pour le marché.

Comment signaler un acte de corruption ?

Les choses se font de deux manières. Il y a les signalements des actes de corruption venant de l'extérieur, par des citoyens ou autres et il y a les enquêtes que nous menons régulièrement.

Il existe trois façons de nous alerter : premièrement, on peut se servir du numéro vert, le 418, mis à disposition. Avec ce numéro il est possible de nous prévenir gratuitement et anonymement. La deuxième façon consiste à venir directement au siège de la Commission pour nous faire part de ce qui a été vu ou entendu afin de nous permettre de mener une enquête. Enfin, il est également possible de nous déposer un courrier ou nous le transmettre par la poste. Prévenir un acte de corruption est une initiative citoyenne et patriotique, mais cela ne doit pas se transformer en acte calomnieux. La loi protège celui qui dénonce ces pratiques, mais s'il s'avère que cette dénonciation ne se base sur aucun fait réel, des sanctions sont prévues à son égard.

Le classement 2015 de l'ONG Transparency International en matière de perception de la corruption a classé les



Comores à la 136^{ème} place sur 168 pays évalués. Comment expliquez-vous ce score ?

Depuis la mise en place de la Commission nationale de lutte contre la corruption nous sommes remonté dans le classement.

Avant la Commission, nous étions parmi les derniers pays aux alentours de la 160^{ème} place. Cette amélioration témoigne des efforts que nous déployons pour endiguer la corruption.

Le classement de Transparency international fait part de la perception des citoyens sur la corruption. La population est interrogée afin de déterminer si les efforts fournis par les organes chargés de la lutte contre la corruption ont un impact sur leur vie quotidienne. Il est important d'insister sur le fait que cette lutte se fait avec la collaboration pleine et entière de la population. Sans cet accompagnement, nous ne pouvons lutter efficacement contre ce fléau,

et chuterions dans les classements internationaux. Ce n'est pas le combat de la Commission seule, car elle ne pourra jamais inverser la tendance et imposer les pratiques de bonne gouvernance sans la participation de la nation. C'est pourquoi nous associons la société civile dans nos actions et la formons à la prévention et à la lutte contre la corruption. Cette collaboration s'est concrétisée avec la signature d'une charte avec les organisations citoyennes dans les trois îles.

Jusqu'en 2013, quatorze dossiers relatifs à des affaires de corruption ont été envoyés devant le tribunal de Moroni, mais vous n'avez pas encore eu de retour. Quels sont vos rapports avec la justice ?

La loi nous a donné des prérogatives et un champ d'action bien précis. Nous sommes appelés à enquêter sur des pratiques de corruption ; par la suite, une fois complété, nous remettons le dossier au tribunal.

GRANDE INTERVIEW

Mohamed Halifa, président de la Commission nationale contre la corruption

Nous avons en permanence des contacts avec le tribunal pour nous enquérir de ce qui est advenu de ces dossiers, mais certains blocages persistent.

Nous sommes actuellement en train de réfléchir à ce qu'on appelle une chaîne pénale avec pour objectif l'accélération de la procédure pour qu'il y ait un suivi de nos enquêtes. Cette chaîne va ouvrir un circuit permettant d'instruire en priorité les actes de corruption, pour qu'ils ne soient pas confondus avec les délits mineurs.

Dans le cas des dossiers de corruption envoyés à la justice, il est généralement question de sommes importantes (plusieurs centaines et de dizaines de millions). Donc, nous pensons, comme dans les autres pays, que ces dossiers méritent un circuit spécial pour en assurer le suivi.

Quelle qu'en soit l'issue, le jugement de ces dossiers est nécessaire pour que la population comorienne en connaisse la suite et, que le cas échéant, les personnes soient reconnues coupables. Il est important de ne pas laisser penser qu'il existerait une forme d'impunité pour certaines catégories de personnes.

Cette chaîne pénale devrait rassembler la Commission anti-corruption, la police, la gendarmerie nationale, et les magistrats. Nous avons déjà trouvé le financement nécessaire pour délivrer une formation spécifique aux membres de cette chaîne. Celle-ci, une fois mise en place, va permettre à ce que chacun prenne ses responsabilités. Cependant, cinq années représentent une courte période pour espérer changer des pratiques

et des mentalités bien ancrées. Cette Commission chargée de lutter contre la corruption est désormais connue et avec la prescription des affaires de corruption passée de cinq à vingt ans, agissent comme de bons mécanismes dissuasifs.

En juin 2013, le ministre des transports, Rastami Mouhidine, démissionnait après une audition de la Commission anti-corruption, dans le cadre d'une affaire de corruption autour de la gestion du pavillon maritime national. Après cela, beaucoup d'affaires ont défrayé la chronique concernant, pour certaines, plusieurs milliards de francs. Où en sommes-nous ?

Ce que nous aimerions et ce que les comoriens demandent, c'est que toute personne reconnue coupable d'un acte de corruption ou d'un quelconque délit soit jugée. C'est aux juges de déterminer les peines requises. Il est vrai qu'il y a eu plusieurs affaires, mais nous sommes tenus au secret professionnel. Cependant, nous pensons que la mise en place de la chaîne pénale, qui va permettre une coopération permanente de toutes les institutions, va permettre d'accélérer le traitement des dossiers. Nous sommes heureux de constater que les citoyens sont au courant de ces affaires et s'intéressent à leur suite.

Quel est le rythme de travail de la Commission ?

Nous traitons beaucoup de dossiers venant notamment de nos branches dans les îles. C'est un travail de longue haleine qui va consister à voir si une affaire entre dans nos

prérogatives. Ce n'est qu'à partir de là que nous allons pouvoir procéder à des enquêtes de vérifications sur le terrain. Nous envoyons en moyenne quinze dossiers par an au parquet.

Quel est le secteur le plus touché par le fléau de la corruption ?

Bien que nous ne puissions vous en expliquer les détails, les secteurs où il existe de gros enjeux financiers sont généralement les secteurs où le risque de corruption est élevé. C'est le cas par exemple des marchés publics.

LES CHIFFRES PARLENT

Transferts de la diaspora : Comment optimiser leur impact sur le développement des Comores ?

Selon les estimations des Nations Unies, le volume des envois de fonds effectués par les travailleurs migrants vers les pays en développement s'est élevé à plus de 400 milliards de dollars en 2014. Selon les chiffres de la Banque centrale des Comores, les transferts bruts captés par le système bancaire comorien ont été évalués à 57,6 milliards FC (117 millions d'euros) en 2014. Les fonds issus de la diaspora comorienne représenteraient près de 25% du Produit intérieur brut de l'archipel.

Un récent rapport de la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement, note une progression de transferts des migrants africains vers leur pays ou région d'origine de 3,4 % en 2015 représentant un montant de 35,2 milliards de dollars. Ce chiffre représente 6 % du montant global des transferts mondiaux de migrants (évalué à 581,6 milliards de dollars) vers leurs pays ou régions d'origine et prend en compte les transferts intra-africains.

La question des envois de fonds par la diaspora comorienne (surtout résidente en France) a fait ces dernières années l'objet de nombreuses études. En effet, l'Union des Comores ne fait pas figure d'exception de ce phénomène.

Ces envois de fonds représentent la première source d'entrée d'argent du pays, loin devant l'Aide publique au développement. Ce fait avait été présenté par M. Soilihi Omar, directeur des études économiques, monétaires et financières à la Banque centrale des Comores, au cours d'un atelier sur la question des transferts des migrants organisé à Moroni en novembre 2015.

Selon les chiffres de la Banque centrale des Comores, les transferts bruts captés par le système bancaire comorien ont été évalués à 57,6

milliards FC (117 millions d'euros) en 2014. Ces envois n'ont cessé de progresser d'année en année, avec 14 milliards FC (29 millions d'euros) en 1999, 23,8 milliards FC (48 millions d'euros) en 2004, 43 milliards FC (87 millions d'euros) en 2009.

Lors de la célébration de son 30^{ème} anniversaire, la Banque centrale des Comores avait annoncé la création d'un mécanisme de soutien aux efforts de la diaspora, en liaison avec les études menées par les partenaires tels que la Banque africaine de développement, la Banque de France, le Fonds monétaire international, et la Zone franc. Le but était de permettre le développement et la sécurisation des envois de fonds de la diaspora, tout en les orientant vers l'investissement productif.

Canaliser cette manne vers des projets d'investissement est devenue une priorité pour les autorités comoriennes : « Dans le contexte actuel de crise économique mondiale, il est devenu nécessaire, particulièrement pour les pays du Sud plus exposés et fragilisés, de prendre des mesures adaptées pour limiter l'impact de la crise sur la croissance économique.

C'est en ce sens que la question des ressources de la diaspora comorienne est devenue un sujet d'importance majeure pour l'Union des Comores

puisque chaque année, les fonds issus de cette dernière représentent près de 25 % du PIB », avait fait savoir la Banque centrale des Comores, en juin 2013.

Progression des transferts formels

A en croire la Banque centrale des Comores, les moyens déployés par les autorités monétaires et par les établissements financiers, notamment les autorisations accordées aux sociétés spécialisées et le développement de partenariats bancaires, ont permis d'améliorer les voies de transferts, mais n'ont pas apporté de solutions satisfaisantes ni sur les coûts des transferts, ni sur l'utilisation de ces ressources pour le financement de projets créateurs de valeurs ajoutées.

Les fonds transférés sont essentiellement consacrés à la consommation, aux dépenses de santé et d'éducation, ainsi qu'à l'investissement immobilier. Selon l'Enquête intégrale menée auprès de 2986 ménages réalisée en 2004 aux Comores, les revenus des transferts de fonds externes représentent 1,5 % des dépenses par ménages.

LES CHIFFRES PARLENT

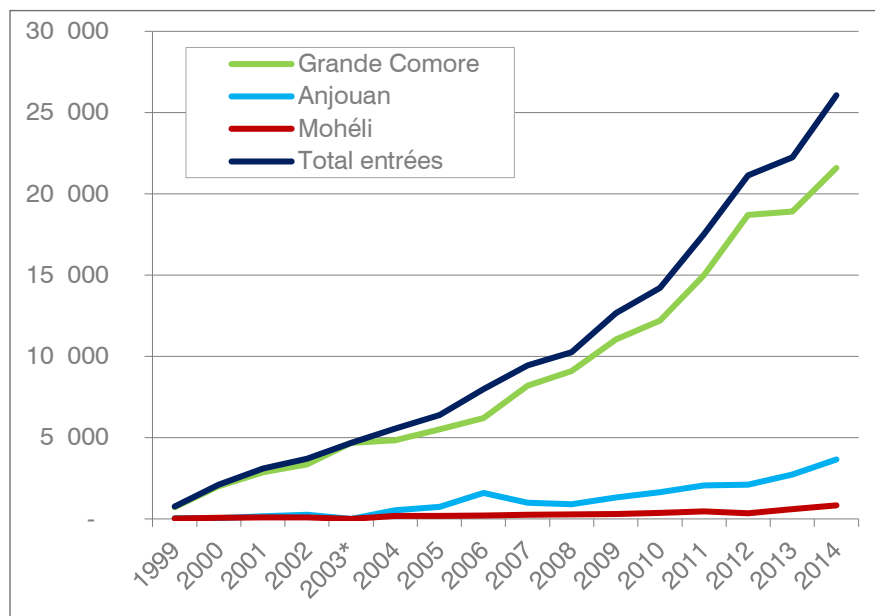
Transferts de la diaspora :

Comment optimiser leur impact sur le développement des Comores ?

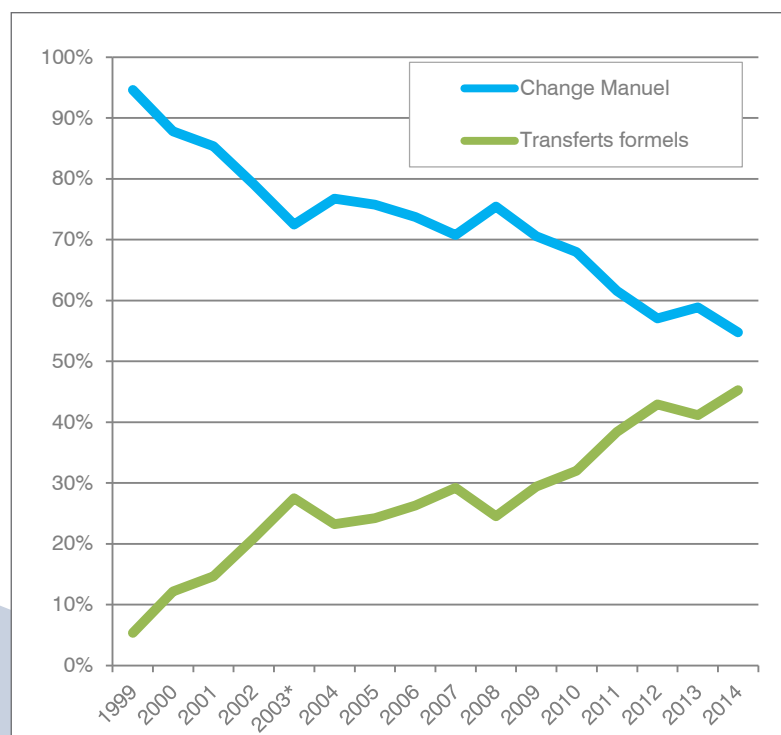
«En revanche, les investissements productifs sont aujourd'hui encore très marginaux, avec comme principale conséquence un faible impact à long terme sur la croissance économique du pays», regrette la Banque centrale des Comores.

Cependant un changement commence à s'opérer. La part des envois par voie informelle, via les voyageurs se rendant aux Comores, régresse au profit des transferts formels, effectués par l'intermédiaire de sociétés de transfert d'argent, et, dans une moindre mesure, par voie bancaire. En effet, alors qu'ils constituaient 85 % des envois en 2001, la Banque centrale des Comores constate que les transferts informels ne représentaient plus que 71 % des envois en 2009 et 55 % en 2014.

CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE DES TRANSFERTS FORMELS



PROGRESSION DES DEUX VOIES DE TRANSFERTS (INFORMELLE ET FORMELLE)



DOUBLE JE

Baisse des prix des produits de consommation

Quatre ans après les «Assises nationales sur la vie chère», un large panel de mesures vient d'être adopté par les autorités comoriennes pour lutter contre la hausse des prix des produits de consommation courante. Ces mesures concernant notamment les prix de certaines denrées alimentaires (ailes de poulets, viande), des produits pétroliers et de construction (ciment, fers à béton), ainsi que les frais des transports. Ces mesures ont été saluées non seulement par les consommateurs, mais également par le patronat comorien. Reste à savoir comment pérenniser cette initiative qui vise à alléger le quotidien d'une population qui voit son pouvoir d'achat diminuer chaque jour.



Mohamed Saïd Mchangama, président de la Fédération comorienne des consommateurs

L'État honore les engagements pris par le précédent gouvernement de baisser le prix des carburants. Pour ce qui est des denrées de première nécessité, les années précédentes, les autorités nationales insulaires et la Fédération comorienne des consommateurs (FCC) se concertaient pour éviter les pénuries artificielles pouvant justifier une hausse des prix.

Pour les matériaux de construction, les importateurs soutenus par la FCC doivent demander qu'ils soient taxés sur la base de la valeur transactionnelle. Les autorités font valoir, que contrairement au ciment importé par des entreprises bien établies et dont le paiement et les transactions connexes sont facilement contrôlables, un pourcentage notable du fer à béton est importé par le secteur informel. Les factures et documents que présentent les acheteurs occasionnels sont difficilement contrôlables. Nous avons trouvé un compromis ; les partenaires se sont mis d'accord pour une vérification accrue de l'authenticité des documents. Pour garantir la baisse des prix, la population doit être tenue informée et tous les acteurs doivent se sentir concernés.



Mohamed Abdallah Halifa, opérateur et patron de la société Hasoil SA

Le gouvernement et les opérateurs économiques ont décidé de mettre en place une plate-forme de dialogue entre les secteurs public et privé pour réfléchir aux facteurs qui bloquent le développement économique et qui contribuent à l'inflation des prix, et donc au coût général de la vie. Nous avons compris qu'en tant que pays importateur nous ne pourrions pas faire mieux que les pays producteurs.

Nous avons décidé de travailler avec l'État pour espérer avoir des produits compétitifs raisonnables par rapport aux produits que nous proposons. Cela ne veut pas dire qu'on ne doit pas offrir aux Comoriens qui le peuvent la possibilité d'accéder à des produits de qualité. Il est urgent de revoir entre autres les taux d'intérêt appliqués par les banques, la fréquentation des bateaux, le taux des frets, et le coût de la manutention, autant de choses qui peuvent, en tenant compte de la loi du marché, rendre les prix intéressants.

ENJEUX

Sur la route de l'accession des Comores à l'Organisation mondiale du commerce



mesures SPS. Parmi les règles de l'OMC figure l'Accord SPS qui concerne l'application des réglementations pour l'innocuité des produits alimentaires, ainsi que la protection de la santé des animaux et la préservation des végétaux.

Au cours de l'atelier, le conférencier M. Khemraj Ramful, Conseiller principal - ITC, a consacré son intervention aux mesures OTC et SPS. Lors de la conférence ont notamment été abordés les principes et principales caractéristiques des Accords OTC et SPS, leur champ d'application et objectifs respectifs et les droits légitimes à l'exercice du contrôle par l'État.

Ces présentations ont soulevé de vifs débats.

La Direction du commerce extérieur a noté que «ces échanges ont permis aux secteurs public et privé de mieux comprendre les mécanismes des Accords de l'OMC. Ce qui en retour va leur permettre de se munir des outils pour répondre aux multiples problèmes auxquels le secteur privé fait face en matière d'échanges commerciaux, notamment concernant les mesures de contrôle et d'approbation pour se conformer aux exigences des Accords de l'OMC».

Plusieurs défis ont été relevés pour stimuler le commerce et améliorer l'accès aux marchés des produits agroalimentaires.

Les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), sujet de discussions entre pouvoir public, secteur privé et partenaires

sous la présidence du Ministère en charge de l'Économie et du commerce extérieur en coopération avec le Centre du commerce international (ITC) et le Cadre intégré renforcé (CIR), a organisé au mois de juillet dernier un atelier en vidéo-conférence portant sur les enjeux et défis pour le secteur privé des Obstacles techniques au commerce (OTC) et les mesures SPS dans le cadre de l'accession de l'Union des Comores à l'OMC.

Selon la Direction du commerce extérieur, ces discussions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de renforcement des capacités axée sur l'accès au marché, plus précisément sur les

Dans le cadre du processus de l'accession de l'Union des Comores à l'OMC, le Comité national de négociations commerciales,

ENJEUX

Sur la route de l'accèsion des Comores à l'Organisation mondiale du commerce

Le constat réalisé a entre autres révélé une compréhension insuffisante du rôle de ces deux accords pour le secteur privé, ainsi qu'un manque de coordination entre les points focaux et l'absence de communication et de partage d'information concernant les activités de renforcement de capacité pour le secteur privé. Il a également été souligné l'absence de laboratoire et de normalisation des normes.

Quelques recommandations à l'issue des échanges

- Accroître la participation aux activités SPS et OTC au niveau régional et international ;
- Renforcer l'exploitation des structures en place ;
- Renforcer la compréhension des secteurs publics et privés sur ces deux accords ;
- Pour les représentants du secteur privé concerné, suivre les cours en ligne dispensés à la Direction du commerce extérieur ;
- Mieux coordonner les structures SPS ;
- Améliorer la qualité des services des laboratoires existants (INRAP et Université) et harmoniser et diffuser les informations pour qu'elles soient accessibles au public.

Où en est le processus d'accèsion à l'OMC des Comores ?

Selon la Direction comorienne du commerce extérieur, une première réunion du Groupe de travail technique sur l'accèsion de l'Union des Comores à l'OMC devrait se tenir au cours du mois de décembre prochain.

Le 2 mars 2007, le Conseil des ministres de l'Union des Comores a officiellement demandé à accéder à l'OMC en vertu de l'article XII de l'Accord instituant cette organisation. Ainsi le Conseil général de l'OMC a établi le 11 octobre 2007 un Groupe de travail ayant pour mandat d'examiner cette demande d'accèsion.

Conformément aux procédures de l'OMC, l'Union des Comores a présenté en octobre 2013 son Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur. Les négociations pour l'accèsion des Comores à l'OMC qui ont débuté en octobre 2007 ont beaucoup évolué ces derniers temps avec la sensibilisation des acteurs du pays, les formations des agents des structures techniques avec la création d'un service OMC au sein du ministère des Finances publiques, qui joue le rôle de relais entre l'OMC et le Gouvernement comorien. Un des enjeux majeurs de l'accèsion à l'OMC pour l'Union des Comores est l'accès aux marchés. L'accèsion des Comores va lui permettre, entre autres, de bénéficier des règles de transparence et de prédictibilité

du système multilatéral ainsi que l'accès aux marchés des 164 membres de l'Organisation avec également un accès au système contraignant de règlement des différends en cas de non-respect des règles de l'Organisation.

L'archipel a amorcé le processus de libéralisation de son commerce et de son économie depuis les années 1980. Cette libéralisation économique est confirmée par l'adhésion de l'Union des Comores à la Zone d'échanges préférentiels (ZEP) du Marché commun de l'Afrique de l'Est et Australe (COMESA), à l'Organisation de la conférence islamique, à la Zone de libre échange de la Ligue des États arabes (GAFTA) et par sa demande d'accèsion à l'OMC en 2007. L'archipel a également lancé les négociations pour la conclusion d'un Accord de partenariat économique intérimaire (APEi) régional entre le Groupe d'Afrique Orientale et Australe (AFOA) et l'Union européenne.